

Direction de l'éducation et de la jeunesse

Service des relations avec les collègues

16-01

RAPPORT À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 7 décembre 2023

OBJET : SOUTIEN À LA VIE UNIVERSITAIRE AU TITRE DE 2023

Le Département souhaite offrir aux jeunes du territoire un environnement scolaire favorisant la persévérance et la réussite éducative et encourager l'accès à l'enseignement supérieur. Ainsi, il est proposé de soutenir des actions en faveur de la réussite universitaire des jeunes de la Seine-Saint-Denis.

Subvention de fonctionnement 2023 à l'université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis pour l'organisation des journées d'accueil des étudiant·e·s les 27, 28 et 29 septembre 2023.

L'université Paris 8 Vincennes Saint-Denis organise sa huitième édition du Grand 8, fête de rentrée pour les étudiant·e·s. En 2022, ce sont 250 partenaires qui ont présenté leur activité. Ce sont plus de 1700 personnels de l'université et près de 24 000 étudiant·e·s qui ont participé à cet événement convivial, renforçant ainsi les liens entre les associations, les étudiant·e·s, le personnel administratif et technique qui œuvrent au quotidien au sein de l'université.

En 2022, l'Université a accueilli la cérémonie de remise de diplôme aux étudiants réfugiés parrainée par la réalisatrice Claire Doctrinaux. Enfin, pour la seconde fois l'université Paris 8 a décerné le prix de l'engagement étudiant, récompensant ainsi l'engagement des jeunes étudiant·e·s ayant mené une action de bénévolat au sein des structures associatives.

Aussi, forte du succès des 7 précédentes éditions, l'Université » Paris 8 Vincennes Saint-Denis souhaite poursuivre sa démarche d'ouverture aux mondes qui l'entoure. Cette manifestation marque le souhait de l'université d'offrir à toutes et tous, ancien·e·s et nouveaux·velles étudiant·e·s, personnels administratifs et enseignant·e·s, mais également



habitant.e.s, un moment d'accueil et de partage convivial, sous formes de rencontres et d'échanges afin de faire découvrir l'ensemble des ressources du campus et du territoire de la Seine-Saint-Denis.

Outre l'intérêt d'être informés dès la rentrée des activités et services de l'université, le Grand8 permet aux acteurs.trices culturel.le.s, sportif.ve.s et sociaux du territoire de rencontrer le public universitaire autour de stands consacrés au logement, à la santé et la prévention, à l'emploi, au sport, au handicap, à la lutte contre les discriminations, à l'accès à la culture, à l'engagement associatif ou encore à la professionnalisation.

Pour cette édition 2023, le Grand 8 s'inscrit dans les dynamiques territoriales permises avec la Coupe du monde de rugby et les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. C'est pourquoi le « Grand 8 » invite à célébrer les valeurs du sport et, dans cet esprit, l'évènement a débuté avec une journée « hors les murs », sur le parvis de la Basilique de Saint-Denis, au village de la Coupe du monde de rugby. Ajoutons la course des 8 km du Grand8, un temps-fort incontournable de l'évènement où les coureuses et coureurs de l'université et du territoire se lancent dans une course à travers le campus de Saint-Denis pour faire vivre le sport et l'olympisme.

Le Département réitère son partenariat et fera partie des exposants avec la présence de la Direction de l'Éducation et de la Jeunesse, de la Direction des Ressources humaines, de la Direction de l'Autonomie, de la Délégation aux Jeux Olympiques et Paralympiques et de la Mission Égalité Diversité.

À ce titre, il est proposé de soutenir cet événement à hauteur de 8 000 €.

La participation en tant que membre fondateur à la Fondation de l'Université Paris 13

L'Université Paris 13 Villetaneuse devenue Université Sorbonne Paris Nord a souhaité engager la création d'une Fondation universitaire, au titre de l'article L719-12 du Code de l'éducation. Son but est de soutenir, grâce à des ressources spécifiques, des actions ayant pour finalité, notamment, de promouvoir l'attractivité de l'Université, de favoriser l'égalité des chances et l'accompagnement des étudiant.e.s, de soutenir des projets innovants, de favoriser la transformation numérique écologique et sociale, et d'améliorer et dynamiser le cadre de vie de son campus.

Ces thèmes rejoignent les priorités du Département, notamment en termes d'attractivité et de rayonnement territorial, de transition, ou de lutte contre les discriminations. La participation en tant que membre fondateur à la Fondation permettra aussi de renforcer les liens entre la collectivité et l'Université, dans le cadre de sa politique à destination des jeunes du territoire, mais aussi dans ses stratégies de recrutement.

Ainsi, conformément à la convention conclue avec l'Université en 2019, dans laquelle nous sommes engagés à soutenir la Fondation pendant 5 ans, il est proposé de participer à hauteur de 10 000 euros pour l'année 2023.

Au regard des éléments exposés ci-dessus, je vous propose :

- D'ATTRIBUER à « l'Université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis » une subvention de fonctionnement pour l'organisation des journées d'accueil des étudiants - Grand8, de 8 000 € ; au titre de 2023 ;

- DE CONFIRMER la contribution du Département, en tant que membre fondateur de la Fondation Université Paris 13, au titre du fonctionnement de cette Fondation à hauteur de 10 000 euros pour l'année 2023.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,
la conseillère départementale déléguée,

Oriane Filhol

Délibération n° 16-01 du 7 décembre 2023

SOUTIEN À LA VIE UNIVERSITAIRE AU TITRE DE 2023

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2016-V-20 du 26 mai 2016 relative aux orientations de la politique du Département en faveur de la jeunesse,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la convention de membre fondateur de la Fondation Université Paris 13 avec l'Université Paris 13 approuvée sa délibération n°5-2 du 12 décembre 2019 relative au soutien à la vie universitaire au titre de 2019,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 8 000 euros à l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis pour le projet « Grand 8 » au titre de 2023 ;



- CONFIRME la contribution du Département, en tant que membre fondateur de la Fondation Université Paris 13, au titre du fonctionnement de cette Fondation à hauteur de 10 000 euros pour l'année 2023.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.